

## DÉLIBÉRATION Comité syndical du 21 juin 2023

DÉLIBÉRATION N° DCS2023-013

Objet : Budget « aménagement numérique » - Modification des crédits de paiements au sein de l'Autorisation de Programme 2020 (AP 2020-2024)

Le vingt-et-un juin deux mille vingt-trois à dix-huit heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sis 12 rue des Saints-Pères à Melun les délégués désignés par chaque adhérent au Syndicat Seine-et-Marne Numérique sous la présidence de M. LAVENKA Olivier, Président.

**Date de la convocation transmise par le Président :** 14 juin 2023

**Nombre de délégués en exercice :** 45

**Nombre de délégués présents :** 15

**Nombre de délégués représentés :** 6

**QUORUM :** 45 délégués en exercice représentant 117 voix, soit un quorum de 58,5 voix

**QUORUM pour la présente délibération :** 15 délégués présents + 6 pouvoirs correspondant à 69 voix

**PRESENTS :**

Délégués du Département : Olivier LAVENKA, Président, Pascal GOUHOURY.

Délégués de la Région : Gilles BATTAIL.

Délégués des EPCI : Philippe BAPTIST, Alain BOULLOT, Michel CHARIAU, Didier FENOUILLET, Pascal FOURNIER, Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maxence GILLE, Éric GRIMONT, Christian PEUTOT, Michael ROUSSEAU, Joël SURIER, Emmanuel VIVET.

**REPRESENTES :**

Délégués de la Région :

Angela AVOND a donné pouvoir à Olivier LAVENKA.

Délégués des EPCI :

Jean ABITEBOUL a donné pouvoir à Joël SURIER.

Suzanne BARNET a donné pouvoir à Jean-Paul GARCIA ROBIN.

Claude DECUYPERE a donné pouvoir à Michel CHARIAU.

François-Xavier DUPERAT a donné pouvoir à Éric GRIMONT.

Marcel FONTELLIO a donné pouvoir à Emmanuel VIVET.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Pascal GOUHOURY.

## **Le Comité syndical de Seine-et-Marne Numérique,**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, pris notamment en ses articles L 5722-1 et suivants,*

*Vu la délibération du Comité syndical n°09-04-2013 en date du 17 décembre 2013 adoptant le règlement financier de gestion en Autorisations de Programme et en Crédits de Paiement (AP/CP) des dépenses d'investissement du Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique,*

*Vu la délibération n° 03-02-2016 du Comité syndical en date du 20 juin 2016 adoptant la révision du programme pluriannuel d'investissement au titre de l'année 2016,*

*Vu la délibération du Comité Syndical n°DSC2019-036A en date du 11 décembre 2019 de création de l'autorisation de programme 2020-2024,*

*Vu la délibération du Comité Syndical n°DSC2022-023 A en date du 7 décembre 2022 de vote du budget primitif 2023 du budget annexe « aménagement numérique »,*

*Vu la délibération n°DCS2023-005 A en date du 12 avril 2023 approuvant l'exécution budgétaire 2022 du budget annexe « aménagement numérique » soumis au vote du Comité Syndical,*

*Considérant que le règlement financier de gestion en AP/CP précise, en son chapitre B II, que les AP/CP pourront être modifiées dans le cadre d'un Budget Supplémentaire ou d'une Décision Modificative,*

*Considérant le report des crédits de paiement 2022 non consommés sur les années 2023 et 2024,*

*Considérant le Budget Supplémentaire 2023 du budget annexe « aménagement numérique », proposé au vote du Comité syndical,*

*Considérant que les programmes d'aménagement numérique sont assujettis à la TVA et font l'objet d'une gestion en crédits HT sur le budget annexe « aménagement numérique », à l'exception du programme de montée en débit qui n'est pas assujetti à la TVA et fait l'objet d'une gestion TTC au sein de ce budget,*

*Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 15 juin 2023,*

*Vu le rapport n°DCS2023-013,*

**Après en avoir délibéré à l'unanimité (69 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 voix ABSTENTION).**

**APPROUVE** le report des Crédits de Paiement 2022 non consommés sur les CP 2023 et 2024.

**APPROUVE** au titre du Budget Supplémentaire 2023 du budget annexe, l'ajustement des montants de Crédits de Paiement inscrits (CP 2023) et l'Autorisation de Programme, tel que mentionnés dans le tableau ci-dessous.

	Total CP 2022 après DM	CP consommés	Solde CP 2022	Année de transfert
<b>TOTAL AP SEM@FIBRE 77 HT</b>	<b>34 456 263 €</b>	<b>24 785 703 €</b>	<b>9 670 561 €</b>	
SEMAFIBRE 1 (M1V1) Concessif	5 339 227 €	1 043 402,29 €	4 295 825 €	2023/2024
SEMAFIBRE 2 Raccordements Finals	7 600 000 €	4 031 814,00 €	3 568 186 €	2023/2024
SEMAFIBRE 3 (M1V2) affermage	21 517 036 €	19 710 486,32 €	1 806 550 €	2024

	<2022	2022	2023			2024	TOTAL AP 2020/2024
	Exécution		CP d'origine	Modification CP	CP modifié	Prévisions	
<b>TOTAL AP SEM@FIBRE 77 HT</b>	<b>64 759 041 €</b>	<b>24 785 703 €</b>	<b>23 380 000 €</b>	<b>5 500 000 €</b>	<b>28 880 000 €</b>	<b>14 614 552 €</b>	<b>133 039 295 €</b>
SEMAFIBRE 1 (M1V1) Concessif	18 772 917 €	1 043 402,29 €	4 000 000 €	2 500 000 €	6 500 000 €	1 926 813 €	28 243 133 €
SEMAFIBRE 2 Raccordements Finals	16 357 236 €	4 031 814,00 €	5 000 000 €	3 000 000 €	8 000 000 €	4 881 189 €	33 270 239 €
SEMAFIBRE 3 (M1V2) affermage	29 628 887 €	19 710 486,32 €	14 380 000 €	0 €	14 380 000 €	7 806 550 €	71 525 923 €



Olivier LAVENKA  
Président de Seine-et-Marne Numérique

Date de mise en ligne le 29/06/2023